

# MOBILISATION. Dans les écoles, il y a une obligation d'accueillir les élèves

## Quand le service est au minimum

**LES JOURNÉES DE MOBILISATION** s'enchaînent. Aujourd'hui encore, une grosse journée d'action est prévue. Mais certaines institutions requièrent un service minimum.

C'est le cas dans l'Éducation nationale. Depuis la loi d'août 2008, un droit d'accueil des élèves en maternelle et élémentaire est instauré. Si le taux prévisionnel de grévistes est inférieur à 25 % des enseignants, l'école doit assurer l'accueil des élèves. En revanche, si ce taux est supérieur ou égal, ce sont les communes qui s'en chargent. En contrepartie, elles bénéficient d'une compensation financière de l'État. Le choix des personnels, des locaux, d'une association éventuelle avec d'autres communes lui est donné.

Dans les écoles, entre 30 et 50 % de grévistes

À la Hague, par exemple, le Service minimum d'accueil (SMA) est programmé aujourd'hui à l'école de Gréville-Hague de 8 h 45 à 16 h. « C'était à Beaumont, le 5 décembre. C'est selon les fermetures des écoles, explique Véronique Rico, responsable du service actions éducatives à la Hague. Ce sont les Atsem ou les animateurs du périscolaire qui assurent ce temps d'accueil. Il n'y a pas de TAP ou de périscolaire, et pas de réquisitions. Nous adaptons le planning du personnel non-grévistes. »

Jérôme Belhomme, maire adjoint en charge de l'éducation à La Hague, précise : « Ce n'est en aucun cas fait pour casser le mouvement de grève. Nous voulons simplement répondre à la législation et assurer un service aux familles ». Finalement, peu y ont recours. Ils étaient 9 enfants, le 5 décembre, ils sont 22 aujourd'hui. « D'autant que nous suivons scrupuleusement la loi : il faut que les parents viennent la veille en mairie inscrire leur enfant », note encore Jérôme Belhomme.

Pas de service minimum à Cherbourg

Le recours au SMA est un service gratuit. Les parents sont prévenus par mail, et aucun enfant ne peut être reçu sans inscription. Cependant, cela ne s'applique pas dans les restaurants scolaires. « Les enfants sont priés d'amener leur sandwich il v

